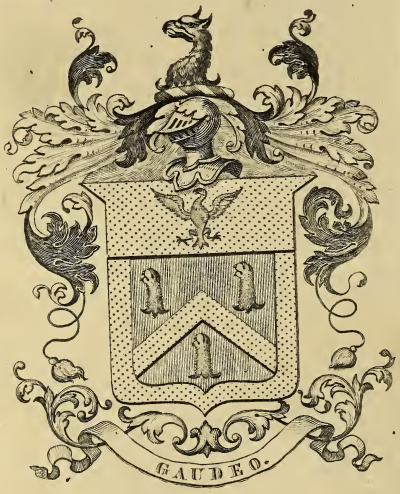

John Carter Brown.

HTC.
D8.

C

pam 6. Signatures P2 ℙ 17-19
bound in wrong.

N° 1 – Opinion de M. Mirabeau, Paris. 1790.
2. Lettre de Brissot à Barnave — " — 1790
3. Examen du Rapport de Barnave — " — 1790
4. Apperçu hazardé de . . . . " — 1790
5. Pons, Observations . . . . . " — 1790
6. Addresse à l'Assemb. Nat. — " 1790
7. Reflexions par M. Pellerin — " 1790
8. Discours sur les Colonies — " 1790.
9. Précis sur les Colonies — " 1790

C 9.

PRÉCIS

SUR

L'IMPORTANCE DES COLONIES,

ET SUR

LA SERVITUDE DES NOIRS;

Suivi d'Observations sur la Traite des Noirs.

par M. Duquesnoy du haut
Député du Bailliage de Calais

Versailles. 1790.

PRÉCIS

SUR

L'IMPORTANCE DES COLONIES,

ET SUR

LA SERVITUDE DES NOIRS,

Suivi d'Observations sur la Traite des Noirs.

Le but de la fondation des Colonies, est de procurer par la consommation des Colons une plus grande activité d'industrie & de culture dans la Métropole, & de fournir à cette Métropole, en retour de ses envois, des objets d'échange plus avantageux avec l'Étranger, que les ouvrages de Manufactures, & les productions de la Métropole elle-même.

Un autre avantage de la plus haute importance qui résulte pour la France de ces mêmes Colonies; c'est la navigation nécessitée & entretenue par les

transports des productions Coloniales : navigation qui eſt la baſe unique de ſa puiſſance navale. Car ſans Colonies, la France n'auroit point ou preſque point de Commerce maritime ; ſans Commerce maritime, elle n'auroit point de forces navales, conſéquemment nul moyen de protéger ſes pêches qui elles-mêmes ſont à leur tour la pépiniere la plus féconde en matelôts. Elle ſeroit entiérement dominée par l'Angleterre, ſans la permiſſion de laquelle elle ne pourroit pas mettre une barque à la mer, & perdroit totalement ſon influence politique en Europe.

En effet, ſi la France perdoit ſes Colonies, elle perdroit la conſommation qu'elles font des objets de ſes Manufactures, & des productions de ſon territoire. Ces objets ſont principalement des gingas ; des baſins ; des toiles de fils & de coton de toute eſpece des Manufactures de Normandie qui occupent une immenſe population ; des fayences & poteries de la même Province ; des toiles de fil & de ménage de Flandres, de Picardie, de Bretagne, d'Anjou ; des étoffes & ſoyeries de Tours, de Lyon, de Niſmes ; des draps d'Abbeville, de Carcaſſone, de Sedan,

de Louviers; des clincailleries du Forez; des verres de Lorraine & d'Alsace; des meubles, bijoux & modes de la Capitale; des farines; des vins de Bordeaux, de Bourgogne & de Champagne; des savons, huiles, fruits & comestibles de toute espece, &c. Car il est impossible d'énumérer cette foule d'articles qui composent les cargaisons de 7 à 800 navires employés directement à la navigation des Colonies: il suffit de dire que toutes ces productions brutes ou manufacturées s'élevent annuellement à environ 50 millions tournois, non-compris 20 autres millions d'objets de Manufactures nationales, employés à la traite des Noirs; d'où il est aisé de conclure combien nos Manufactures dépériroient, combien notre agriculture souffriroit, si de telles consommations & un pareil débouché venoient à cesser pour elles.

Si nous perdions nos Colonies, nous cesserions de recevoir d'elles, en retour de ces envois, leurs productions qui maintenant s'élevent annuellement à plus de 230 millions qui se répartissent à peu près de la maniere suivante: 70 millions entre les laboureurs, vignerons & manufacturiers

qui ont fourni & façonné les objets des chargemens ou cargaisons envoyées dans les Colonies ; 20 millions entre les calfats, charpentiers, voiliers, cordiers, poulieurs & autres qui travaillent aux armemens & équipemens des navires dans les ports, & dont la main d'œuvre & le bénéfice & intérêts des avances des armateurs, sont représentés par le fret des navires.

Ces sommes qui mettent tous ces ouvriers en état de consommer & d'alimenter par une nouvelle réaction toutes les branches d'industrie, sont décuplées par leur circulation rapide dans toutes les parties du Royaume ; & ces 90 millions de denrées Coloniales sont à peu près le terme de la consommation du Royaume. Le surplus s'élevant à près de 150 millions, est la matiere d'un immense Commerce avec l'Étranger qui le rend tributaire de la France, & procure ainsi à la Nation une balance annuelle de Commerce très-avantageuse : ce qui augmente son numéraire & les moyens du peuple de fournir les contributions nécessaires au maintien de la chose publique, tandis que sans cette masse de denrées Coloniales, non-seulement la France perdroit cette balance

avantageuſe, mais deviendroit au contraire tributaire de l'Étranger d'une balance annuelle de plus de cent millions pour ſes conſommations habituelles. Il ſeroit difficile de calculer l'accélération de l'appauvriſſement, & le terme de la dégradation de puiſſance qu'elle en éprouveroit.

En perdant les Colonies, la France perdroit les 7 à 800 navires qu'elle emploie directement à cette navigation, & qui ne trouveroient plus d'emploi, & 400 autres bâtimens faiſant ce qu'on appelle le cabotage d'un port du Royaume à l'autre : cabotage qui dépend en grande partie du Commerce des Colonies. Ces 1000 à 1200 navires valent au moins 40 millions tournois ; mais cette valeur, toute conſidérable qu'elle eſt, ſollicite encore moins notre attention, que les avantages qui en dérivent : car la navigation de ces 1000 à 1200 navires procure aux ports de mer, & communique aux Provinces le mouvement & la vie. Il faut conſidérer d'abord qu'elle a pour baſe la conſtruction, genre de Manufacture infiniment important, qui employe une foule d'ouvriers utiles & néceſſaires à la Marine royale ; en ſecond lieu, que ces navires du Commerce forment

& tiennent en activité 25 mille matelôts pour cette même Marine, & pour le service de l'État; en troisieme lieu, que ces 25 mille matelôts mis en état, par ces occupations, d'élever leurs familles nombreuses, alimentent également par leurs consommations, les Manufactures & l'agriculture; qu'enfin la navigation est par elle-même la plus importante & la plus précieuse de toutes les branches d'industrie, soit qu'on la considere sous le rapport de l'emploi des hommes, ou sous celui de véhicule & de moyen d'extension du Commerce national.

Si nous perdions nos Colonies, n'ayant plus cet objet majeur de navigation, nous ne pourrions plus former & entretenir ces 25 mille matelôts qu'elle emploie. Il nous seroit alors impossible d'avoir une Marine royale, parce qu'il est évident qu'il ne peut exister de forces navales dans un État, qu'en raison du nombre des matelôts que son Commerce maritime peut lui fournir au besoin, pour l'armement de ses Escadres.

Enfin, en perdant nos Colonies &, avec elles, notre navigation marchande & notre Marine royale, nous perdrions toutes nos pêches, par

l'impossibilité où nous serions de les protéger contre l'ambition des Puissances maritimes, & surtout de l'Angleterre. Nous perdrions la pêche de la morue à l'Isle & au banc de Terre-Neuve ; celle du hareng & du maquereau dans la Manche, & même la petite pêche du poisson frais qui donne la subsistance à ce nombre incalculable de familles qui peuplent l'immense étendue des côtes du Royaume baignées par l'Océan & la Méditérannée. Il faudroit un Mémoire particulier pour faire sentir convenablement la haute importance de la pêche. Elle a été le berceau de la Hollande ; c'est par la pêche que cette République a jetté les premiers fondemens de sa gloire & de sa puissance. L'agriculture & la pêche sont les deux sources les plus fécondes de la richesse & de la prospérité des Nations. Sully les appelloit *les deux mameles de l'État.*

La pêche est la culture de la mer, comme l'agriculture est la culture de la terre. Cette comparaison est exacte. La mer, comme la terre, donne un produit qui lui est propre, & qui excede de beaucoup le simple remplacement du travail des hommes : c'est à la pêche qu'est due

principalement la nombreuse population des côtes de Bretagne & de Normandie. Qu'on jette les yeux sur les Villes de Dieppe, Fécamp, Honfleur, Granville, S. Malo, Portrieux, Bénic & S. Brieux; on verra l'influence étonnante de la pêche, & l'activité qu'elle donne à l'industrie & à l'agriculture. La seule pêche de la morue seche aux côtes de Terre-Neuve, & à S. Pierre de Mikelon, emploie dans les Ports de S. Malo & de Granville, 10 à 12 mille Marins, environ 170 navires accompagnés ou armés, suivant le terme technique, de plus de 2 mille bateaux (1).

Une observation importante sur toutes les pêches en général, c'est qu'elles n'exigent presqu'aucune autre mise que du travail. Des filets,

---

(1) Il n'est point d'état plus dur, plus pénible & plus périlleux que celui de ces hardis navigateurs; mais aussi il n'en est point de plus sain, & qui fortifie à un aussi haut dégré l'âme & le corps. Ces hommes sont à la fois cultivateurs & pêcheurs. Quand la pêche est faite, un certain nombre de navires versent leur poisson sur d'autres, & se destinent à rapporter en France une grande partie des équipages qui cessent d'être alors nécessaires en totalité,

du sel & des vivres composent toute la cargaison des navires pêcheurs & cependant ces pêches réunies produisent annuellement à la France plus de 40 millions qui, après avoir nourri les nombreuses familles des pêcheurs, tous les hommes employés dans les ports à la construction & aux armemens des navires, circulent dans toutes les classes industrieuses, les vivifient, & les mettent en état de subvenir à leurs propres besoins, & aux subsides exigés par l'État. C'est le produit d'une grande Province conquise en quelque sorte sur la mer, & ajoutée au Royaume.

Il résulte évidemment de ces développemens, que c'est principalement par l'action du Commerce & de l'exploitation des Colonies, que les

---

à ceux qui se rendent avec leur poisson, soit dans les Colonies, soit en Espagne, en Italie ou en France. Ces équipages renvoyés en France par ces bâtimens qu'on appelle ressacs, y arrivent au moment convenable pour préparer & ensemencer les terres. Ces hommes voués tout à la fois & à la mer & à l'agriculture, sont les citoyens les plus utiles & les plus précieux.

Manufactures de la Métropole ſont animées, que toutes les branches d'induſtrie ſont vivifiées, que l'agriculture eſt encouragée, que nos pêches ſont protégées, que les bras des millions d'hommes ſans propriété qui exiſtent en France, ſont employés, & que ces hommes trouvant leur ſubſiſtance dans le ſein de leur Partie s'y attachent, s'y établiſſent, y élevent leurs familles par qui ſont recrutés nos atteliers, nos flottes & nos armées; que c'eſt ainſi que les Colonies favoriſent & accroiſſent la population de l'État, parce qu'en tous lieux la population eſt en raiſon des moyens de ſubſiſter, & que les Colonies fourniſſent ces moyens directement ou indirectement à plus d'un tiers des habitans du Royaume, tandis que leur population libre n'exige pas un récrutement de mille perſonnes par an.

Sans nos Colonies, ſans le mouvement imprimé par la maſſe de leurs productions, par le travail de tout genre qu'elles occaſionnent ou néceſſitent dans toutes les parties du Royaume, tout tomberoit dans la langueur & dans l'inertie, parce que l'Étranger qui ne peut ſe

passer de nos denrées Colonialos, repousseroit les ouvrages de nos Manufactures & de notre industrie par sa propre industrie au moins égale, & souvent supérieure à la nôtre. Nos ouvriers sans emploi mourroient de faim, ou émigreroient jusqu'à ce que leur réduction les eût mis de niveau avec la pénurie de nos moyens. Les consommations éprouvant alors nécessairement une forte diminution, toutes les propriétés foncieres tomberoient de valeur; & l'impossibilité d'obtenir des peuples les impôts nécessaires pour la dépense & l'entretien des divers départemens, ainsi que pour payer les arrérages des dettes de l'État, condamneroit forcément la Nation à la honte & aux malheurs de la banqueroute, ce fléau redoutable que l'Assemblée Nationale a repoussé avec une juste horreur.

Les Colonies par toutes ces considérations, sont donc la base sur laquelle reposent principalement la gloire, la force, & la prospérité de l'État: leur perte occasionneroit une secousse effrayante dans toutes les parties de son économie politique, financiere & commerçante,

& tout bon citoyen, tout vrai François n'enviſagera jamais qu'avec terreur le danger de les perdre, ſoit par l'envahiſſement d'une Puiſſance étrangere, ſoit par tout autre événement.

Avec quelle vigilance & quelle jalouſie, l'Angleterre conſerveroit de pareilles poſſeſſions ſi elles lui appartenoient! & quel ſujet de joie & de triomphe ce ſeroit pour cette Nation, ſi nous les laiſſions échapper de nos mains, faute d'en connoître & d'en ſentir tout le prix! Quelle riche proye offerte à ſon ambition!

Mais quelle eſt l'organiſation de ces Colonies? Comment ſont-elles habitées, cultivées, adminiſtrées? Elles ſont habitées de propriétaires libres Européens, & d'eſclaves noirs. Ces derniers, en proportion au moins décuple des premiers, ſont les laboureurs, les cultivateurs de ces terres fertiles: ils ont été pour la plupart tirés des côtes d'Afrique & tranſplantés dans nos Colonies. Tout le monde ſait que l'idée de vouer ainſi les Eſclaves Africains à la culture des terres de l'Amérique, vient du vertueux Évêque de Chiappa qui ne trouva point d'autre

moyen d'y soustraire les Indiens qu'il affectionnoit.

Je ne veux & ne crois pas devoir examiner cet ordre de choses sous un rapport philosophique. Un pareil établissement & ses résultats doivent être envisagés & discutés en politique & en administration. Si cet établissement existe depuis deux siecles; si nous ne condamnons par là personne à l'esclavage ; si nous ne faisons que transporter en Amérique des hommes déjà esclaves en Afrique ; si leur sort, bien loin d'être aggravé en Amérique, y est très-amélioré ; si tous les Colons & les citoyens François qui en ont acquis la propriété, l'ont fait sous la protection des Loix de l'État; si les Colonies que ces esclaves cultivent sont une immense propriété pour la Nation : si cette propriété ne peut exister sans l'organisation actuelle, sans ce mode de culture ; si leur existence est devenue nécessaire à l'État ; si leur anéantissement ou leur perte devoit entrainer les plus grands malheurs particuliers & nationaux, & pour les esclaves eux-mêmes ; si sur-tout il étoit possible d'adoucir leur sort, de les rendre

au moins auſſi heureux, & peut-être plus heureux en réalité que l'homme libre de la derniere claſſe en Europe, tandis qu'il eſt au contraire impoſſible de leur donner la liberté qu'ils ne ſont pas en état d'accepter, de recevoir, & dont ils ne pourroient jouir : n'eſt-il pas alors juſte & raiſonnable de conſerver à la Nation des poſſeſſions qui lui ſont néceſſaires, auxquelles la ſubſiſtance & le bonheur d'un peuple immenſe eſt attaché ? Et n'eſt-il pas permis de combattre le vœu chimérique d'un tel affranchiſſement, par la conſidération des déſaſtres ſans nombre dont il ſeroit la cauſe ?

Il eſt conſtant que l'eſclavage exiſte de temps immémorial en Afrique ; & tous les voyageurs comme tous les Miſſionnaires nous atteſtent que l'eſclavage y eſt atroce comme le deſpotiſme, que le maître non-ſeulement traite ſon eſclave avec la plus grande dureté, mais encore diſpoſe de ſa vie avec autant de légereté que de barbarie ; & quelques ſoient les déclamations violentes qu'aît occaſionné, depuis quelques années en France & en Angleterre, cette queſtion de l'eſcla-

vage des Noirs, il n'eſt pas moins certain qu'en général ils ſont traités avec douceur & humanité dans nos Colonies; que l'ordre le plus exact, les ſoins les plus attentifs, les plus vigilans pour les malades, les infirmes, les femmes en couche, les vieillards & les enfans, regnent dans la majeure partie des habitations; que les eſclaves y préſentent l'aſpect de la gaieté & de la ſatisfaction; que loin de redouter leurs maîtres, ils les chériſſent & les reſpectent; que ceux-ci n'ont point ſur eux, comme en Afrique, le droit redoutable de vie & de mort; qu'ils fourniſſent à leurs eſclaves tous les moyens de ſe faire à eux-mêmes un pécule particulier, une petite propriété toujours ſacrée & reſpectée, n'y ayant pas d'exemple qu'aucun maître ſe permette de la leur enlever. Enfin quiconque connoît véritablement nos Colonies françoiſes, & voudra comparer ſans partialité le ſort des eſclaves qui les cultivent avec celui des dernieres claſſes du peuple en France, conviendra certainement que celles-ci jouiſſent réellement d'une moindre ſomme de bonheur, d'une exiſtence plus troublée, plus inquiete & plus expoſée

à la misere & à tous les malheurs de l'humanité (1).

Ce seroit calomnier mes intentions, que de prétendre que je sois, par cette comparaison, l'apologiste de l'esclavage. Je ne veux que démontrer que l'humanité n'est point méconnue ni outragée dans nos Colonies, comme on s'est plu à le répandre. Si quelques violences particulieres qu'on cite, qu'on répete, & qu'on exagere peut-être, font gémir les âmes sensibles, elles peuvent & doivent être sévérement reprimées, mais elles ne peuvent pas autoriser la proscription des innocens. Les crimes de quelques particuliers ne doivent pas être imputés à tous, ni faire prononcer une condamnation générale. N'y a-t-il en effet de criminels que dans les Colonies ? Et les contrées les plus libres n'ont-elles jamais été souillées d'atrocités ?

Il existe un grand nombre d'habitations parfaitement bien administrées, où regne le meilleur ordre qui assure parmi les esclaves la tranquillité,

(1) Voyez la note à la fin de ce Mémoire.

le

le bonheur, l'abondance ; dès-lors rien n'empêche d'établir le même ordre sur toutes les habitations, & on y parviendra plus sûrement & plus facilement, si on y substitue le régime & l'établissement d'Assemblées Municipales au Gouvernement arbitraire auquel elles sont encore, & ont toujours été soumises depuis l'époque de leur découverte (1). On reconnoîtra que ce régime salutaire est le seul moyen que puisse adopter une Nation éclairée, une Administration sage & humaine, quand on voudra bien considérer l'état des Colonies, leur situation géographique, leur climat, leur exploitation, leur culture, la division & la position des propriétés. On verra en examinant avec attention ces précieuses possessions, 1°. Que si elles étoient toutes nouvelles, si l'on devoit y porter aujourd'hui le premier

(1) Ces Assemblées Municipales ne devront avoir que des fonctions relatives à l'administration intérieure de la Colonie, & ne devront jamais s'immiscer de leur administration extérieure, qui continueroit à être confiée à des agens du pouvoir exécutif chargés de maintenir les loix qui les lient à la Métropole.

eſclave, & y former le premier établiſſement de culture & de Manufactures, il ſeroit extrémement difficile, pour ne pas dire impoſſible, de les faire cultiver & exploiter par des Européens qui, tranſplantés d'un climat doux & modéré, ne pourroient ſupporter les travaux de la terre, ſous ce ciel brûlant : qu'en ſuppoſant une population égale à celle des Noirs, & un recrutement ſucceſſif de la même importance, la Nation, toute grande qu'elle eſt, eût ſouffert conſidérablement par ce recrutement ; de ſorte que ces Colonies euſſent attaqué la population du Royaume, loin de contribuer, comme elles font, à ſon accroiſſement. 2°. Que dans leur état actuel, un pareil changement, c'eſt-à-dire la ſubſtitution d'hommes libres à des eſclaves répartis ſur chaque attelier, & dirigés dans tous leurs travaux, ſuivant les beſoins de l'exploitation, devient abſolument impoſſible, & au deſſus de toute tentative.

En effet, comment y parviendroit-on ? Seroit-ce par un changement ſubit ou graduel ? Le changement ſubit, l'affranchiſſement général ne préſente à l'eſprit qu'une cataſtrophe effroyable, également deſtructive des Noirs & des Blancs. Ce

ſeroit une calamité ſemblable à un tremblement de terre qui engloutiroit les Iſles & leurs habitans. Car l'affranchiſſement ſubit ne peut s'accorder dans la penſée avec l'exiſtence du pays, & avec la poſſibilité de le faire cultiver pour la France, par des hommes libres. Un tel affranchiſſement livrant tout-à-coup les Colonies aux Noirs, la premiere effervescence de leur liberté les porteroit à poignarder tout ce qu'il y a de Colons, de citoyens François dans nos Colonies ; & ils y ſont au moins au nombre de 60 à 70 mille.

Cet affranchiſſement ne rempliroit aucun but d'humanité à l'égard des Noirs eux-mêmes qui ſont bien loin d'être en état de recevoir le bienfait de la liberté. Ils tourneroient bientôt leurs mains les uns contre les autres ; & après avoir verſé des flots de ſang, une ligue des plus forts & des plus audacieux d'entr'eux reduiroit les autres ſous le joug d'un eſclavage mille fois plus dur que celui des François, parce qu'ils ne connoiſſent que l'eſclavage, & ſont incapables de former une autre police. La face de la Colonie, au lieu de préſenter l'ordre actuel de propriétaires Blancs & d'eſclaves Noirs, n'offriroit donc que des maîtres

& des eſclaves de la même couleur ; & ces derniers feroient une cruelle expérience de la différence des mœurs de leurs propres compatriotes, & de celles des François.

Cependant la France, par cet affreux bouleverſement, auroit perdu à jamais d'immenſes & ſuperbes Colonies, ſans leſquelles, comme je l'ai déjà dit, elle ne peut avoir ni petites ni grandes pêches, ni navigation marchande, ni Marine militaire, ni influence politique en Europe, ni la poſſibilité de maintenir ſa population par le travail, ni celle de ſubvenir par l'impôt aux dépenſes des Départemens & au payement des arrérages de la dette nationale. Ainſi le déſaſtre ſeroit général & complet ; les eſclaves & les maîtres en ſeroient également les victimes ; la religion, la morale & la philoſophie n'auroient que d'amers regrets à offrir à la Nation, ſans aucun moyen de reparer tant de maux.

Dira-t-on qu'il n'eſt pas queſtion de prononcer un affranchiſſement général & ſubit, mais d'y tendre par des moyens lents & gradués ? Cette voie préſenteroit ſans doute au premier coup d'œil des réſultats moins effrayans. Mais où ſont les

plans d'affranchiſſemens de cette eſpece ſuſceptibles d'une exécution réelle? Sans doute il eſt poſſible, il eſt même convenable que le Gouvernement ceſſe de mettre des obſtacles aux affranchiſſemens volontaires ; & l'on pourroit auſſi améliorer le ſort de ces affranchis, fixer leur état civil, & les intéreſſer à concourir avec les Blancs au maintien de l'ordre, de la tranquillité, de la propriété. C'eſt ce que doivent opérer les Aſſemblées Municipales qui ſeront établies dans les Colonies. C'eſt à elles qu'il appartiendra de propager une ſage police ſur toutes les habitations, & d'y effectuer gradativement toutes les améliorations dont leur régime eſt ſuſceptible pour le bonheur commun de tous les individus qui exiſtent, de quelque état & de quelque couleur qu'ils ſoient, maîtres, affranchis ou eſclaves.

Mais un plan d'affranchiſſement qui forceroit les Colons à donner la liberté à leurs eſclaves au bout de 15 ou 20 ans de ſervitude, eſt également impraticable & inadmiſſible.

1°. Il eſt aiſé de concevoir qu'une telle loi produiroit, à l'aide d'inſtigateurs qui ne man-

queroient pas ; une fermentation qui occasionneroit des révoltes sanglantes.

2°. En supposant qu'elle pût s'exécuter tranquillement, elle mineroit & anéantiroit successivement les Colonies Françoises qui, grévées de cette condition onéreuse, ne pourroient soutenir la concurrence des Colonies étrangeres, à qui une pareille charge ne seroit point imposée. Il est évident que le Colon François ne tireroit ainsi de son esclave qu'environ la moitié du service qu'il en tire actuellement, & que continueroient d'en tirer les Colons Anglois, Espagnols, Portugais, Danois. Ce seroit donc transporter à ceux-ci la supériorité la plus décidée dans leurs cultures, & forcer le Colon François à abandonner les siennes.

Où placer d'ailleurs ces Negres, à mesure qu'ils obtiendroient la liberté ? Ce ne pourroit être au milieu des habitations actuelles toutes contigues. Si, à chaque affranchissement, un Colon étoit contraint de donner, ou d'affermer, ou de vendre à son affranchi une portion de sa propre habitation, après 50, 60 ou 100

affranchiſſemens, l'habitation principale n'exiſteroit plus. A chaque époque, elle ſe détérioreroit, & marcheroit à ſon anéantiſſement certain. Si les affranchis ſont obligés ainſi, par l'état & la néceſſité des choſes, d'établir leurs domiciles derriere toutes les habitations, dans les mornes & les montagnes, alors il eſt impoſſible d'en faire des journaliers comme ceux d'Europe; ils ne ſeroient plus à portée des ateliers du travail. Bien loin de ſervir à la culture & à l'exploitation des terres, ils deviendroient comme à Surinam les fléaux & les ennemis les plus redoutables des cultures qu'ils ravageroient. Cet affranchiſſement graduel ne differe d'un affranchiſſement ſubit, qu'en ce qu'il condamneroit les Colonies à une deſtruction lente, au lieu d'une mort ſubite & violente.

Cependant les Colonies s'étant formées ſous la protection des Rois & de la Nation Françoiſe, tous les Colons y ont acquis & poſſedent leurs terres & leurs eſclaves, ſous la ſanction des loix. Comment les priver de leurs propriétés? Ne ſont-elles pas ſacrées comme toutes les autres propriétés? Qui les indemni-

seroit, si on les détruisoit ? Et quand même par un abus de raisonnemens philosophiques, mais inadmissibles dans les principes de la société, on prétendroit ne leur devoir aucune indemnité pour leurs esclaves, il est au moins inconteſtable que leurs terres, batimens, ustensiles de Manufactures, ne pourroient leur être enlevés ou rendus inutiles dans leurs mains, sans une indemnité complette ; & ces objets seuls valent bien au delà de quinze cents millions. Qui fera ce rembourſement ? Consentira-t-on à faire perdre en outre aux Négocians & Capitalistes François quatre à cinq cents millions qui leur sont dus par les Colonies ? N'est-ce pas encore une propriété infiniment importante pour l'État ? Proposer d'affranchir les Noirs, c'est proposer de perdre ou de détruire les Colonies ; prononcer cet anathême contr'elles, c'est prononcer la même condamnation, je ne dis pas seulement contre les Négocians & Capitalistes à qui ces quatre à cinq cents millions sont dus, qui les perdroient, mais encore contre une foule de particuliers à qui ces Négocians & Capitalistes doivent à leur tour une grande partie de cet immense capital

qu'ils ne pourroient rembourſer, & par une chaine non interrompue, contre la claſſe innombrable des ouvriers de toute eſpece & Manufacturiers que tous les poſſeſſeurs de ces fonds faiſoient travailler, que leur ruine condamneroit à l'oiſiveté & à la miſere. Ce ſeroit effectuer dans l'État autant de banqueroutes particulieres qu'il exiſte de perſonnes & de familles intéreſſées directement ou indirectement aux Colonies.

Qu'il ſoit permis de ramener encore une fois l'attention de nos lecteurs ſur les huit cents navires marchands qui font le commerce direct de la France avec les Colonies, & ſur les trois ou quatre cents moindres batimens occupés aux tranſports de port en port du Royaume, relatifs à ce commerce. Cette grande & importante propriété mobiliere ne paroîtra pas ſans doute moins ſacrée que les propriétés immobilieres. Si on l'anéantiſſoit dans les mains des armateurs, qui les dédommageroit ? Qui remplaceroit dans la Nation ce vuide nouveau ? & que ſubſtitueroit-on à la maſſe de travail qu'elle procure & qu'elle entretient ?

Il exiſte dans tous les ports de mer, des éta-

blissemens publics & particuliers relatifs au commerce, à la navigation, à la Marine : tous seroient détruits. Ces innombrables magasins appartenant aux Négocians, & destinés à recevoir les denrées du nouveau Monde, deviendroient inutiles, par la cessation du Commerce des Colonies, & tomberoient dans une non-valeur absolue. Il en seroit de même des maisons. Le même coup frapperoit nos superbes arsenaux de marine de Toulon, de Rochefort & de Brest. A quoi serviroient tous les établissemens qu'on y a faits pour l'entretien & la construction des vaisseaux, lorsque nous n'aurions plus de marins pour les armer & les faire mouvoir ?

Et quel moment prendroit-on pour conseiller à la Nation d'aussi immenses & d'aussi étranges sacrifices, que celui où son honneur & son existence sont attachés au maintien de la foi publique, à l'exécution de l'engagement solemnel qu'elle a pris envers les créanciers de l'État ; où un déficit immense qu'accroît de jour en jour le défaut de perception des revenus publics, exigera un accroissement d'impôts ; où il seroit conséquemment de la plus grande inconséquence d'en tarir à la

fois toutes les sources ; où tous les retranchemens de grâces, de traitemens, de pensions, des abus lucratifs de tout genre vont sans doute renvoyer vers le travail & les arts utiles une foule de bras retenus jusqu'à présent dans l'oisiveté par le luxe, en même temps que ces retranchemens & les fonds que l'inquiétude a fait passer à l'Étranger, diminueront les consommations des riches, les occasions de travail pour le peuple, & les produits du fisc ; où enfin le défaut d'énergie de la force publique démontre, de la maniere la plus impérieuse, la nécessité d'assurer, par le travail & l'occupation, la subsistance & la tranquillité de ce peuple immense, sous peine des désordres les plus effrayans, & peut-être de la dissolution de l'Empire.

Certes, si l'on doit s'étonner d'une chose, c'est de la discussion d'une pareille question. C'est qu'on puisse craindre qu'elle fasse jamais l'objet d'une délibération, & qu'on hasarde de proposer à une grande Nation de réduire en acte, aux dépens de son bonheur & de son existence, cette conception philosophique : l'abandon d'une propriété de plus de trois milliards, produisant

dans l'État & dans un État obéré, un revenu annuel de 230 à 240 millions.

Mais il eſt de toute impoſſibilité que les ſages repréſentans de la Nation ſe laiſſent ſéduire par de telles opinions. Elles ont été imprudemment ſemées par quelques perſonnes dont ſans doute les vues ſont pures & honnêtes, mais dont le zele eſt auſſi dangereux que mal informé : que de malheurs en effet il pourroit accumuler ſur la Nation ! Et combien déjà la ſeule connoiſſance de l'exiſtence de ces opinions dans quelques têtes, & leur diſcuſſion n'ont-elles pas fait de mal ?

Dans ce moment le commerce des Colonies eſt preſqu'interrompu. Les armemens & les expéditions ſuſpendus vont laiſſer dans nos ateliers de Manufactures & dans nos ports de Mer, l'ouvrier ſans travail. Déjà près d'un tiers des navires faiſant le commerce des Colonies, ſont déſarmés. Ceux qui ſont encore en voyage reſteront de même ſans emploi à leur retour. Le défaut de travail & de ſubſiſtance réduira, dès cet hiver, une foule immenſe d'ouvriers à un déſeſpoir dont il eſt impoſſible de calculer les effets.

Si j'ai prouvé combien la perte de nos Colonies ſeroit déſaſtreuſe, j'ai démontré par là même, la néceſſité non-ſeulement de les conſerver, mais encore d'en diriger le commerce, de la maniere la plus utile pour la Nation. Il convient à cet effet que les Colonies ſoient portées au plus haut degré de proſpérité poſſible, mais ce doit être par les moyens du commerce national.

Les loix prohibitives, c'eſt-à-dire, les loix par leſquelles ſont régies toutes les Colonies de l'Europe, qui les aſſujettiſſent à ne recevoir que de leurs Métropoles reſpectives, les objets de leurs conſommations, & qui réſervent à ces ſeules Métropoles l'extraction & le tranſport de leurs denrées, n'ont point été rendues en faveur des commerçans, mais en faveur de la Nation elle-même, & dans le ſeul but, ainſi qu'il a été démontré, de favoriſer ſon induſtrie, ſon agriculture & ſa population.

Il n'y a pas un ſeul individu dans l'État, quel qu'il ſoit, rentier, propriétaire ou ſalarié, dont l'intérêt ne ſoit de conſerver les Colonies, & d'en réſerver à la Nation excluſivement le commerce & l'exploitation. C'eſt la Nation elle-

même qui trafique avec ſes Colonies. Si elle y admet d'autres Nations, ce ſont des concurrens qu'elle ſe donne. C'eſt elle qui eſt repouſſée de ſes propres Colonies, quand ſes commerçans le ſont par la concurrence étrangere, parce que dans toute Nation les commerçans ne ſont que les agens néceſſaires de ſon commerce.

Mais la Métropole en aſſujettiſſant ſes Colonies à ne trafiquer qu'avec elle, leur doit ſûreté, protection, & encouragement.

Sûreté, en mettant hautement les propriétés des Colons ſous ſa ſauve-garde, & en ne permettant pas qu'il y ſoit porté la moindre atteinte.

Protection, en les défendant contre toute invaſion étrangere.

Encouragement, dont le plus important ou du moins le plus direct ſeroit d'y ſupprimer les impoſitions, en déclarant que leur juſte contribution aux charges de l'État ſe trouve dans l'obligation expreſſe de ne trafiquer qu'avec la Métropole, de livrer à elle ſeule tous leurs produits, de ne conſommer que des productions ou manufactures nationales.

Tels ſont les principes & les maximes invoqués

par l'intérêt général, & qui, pour le bonheur de la Nation, devront être solemnellement adoptés & consacrés par l'Assemblée Nationale. Alors les esprits seront calmés, il n'y restera plus, sur l'existence & sur le Commerce des Colonies, des doutes infiniment nuisibles à l'industrie, puisqu'ils tendent à augmenter la stagnation générale des affaires, à laquelle concourent déjà tant de causes réunies.

Il est donc infiniment urgent de rassurer les Places de commerce, & de les mettre en état de continuer avec sécurité leurs opérations ; seul moyen de ramener efficacement l'ordre & la tranquillité publique qui ne peuvent absolument exister, sur-tout dans les circonstances actuelles, si le peuple manque de travail.

FIN.

NOTE.

Une habitation bien administrée, (& il y en a beaucoup de telles dans nos Colonies) peut être com-

parée à une grande famille travaillant en commun. Dans cette habitation, le Negre a réguliérement deux heures par jour en hiver pour ſon repas, & juſqu'à trois heures en été. Les Dimanches & les Fêtes ſont des jours de repos pour eux, comme pour les Blancs. Si des événemens imprévus obligent de les réunir pour le travail, on leur rend ſur la ſemaine le temps qu'on a été contraint de leur ôter. Leur propriété eſt ſacrée, & bien plus aſſurée que ne l'étoit celle d'un vaſſal, ſous le régime féodal ou ſous la main des Collecteurs. Cette propriété eſt ſon petit territoire, ſes meubles, ſes poules, ſes cochons; & beaucoup ſont aſſez riches pour avoir des juments dont ils vendent les produits. Tout propriétaire ou gérant qui tenteroit de violer cette propriété ſeroit bientôt puni par la déſertion de ſon atelier, & par la ruine qui s'enſuivroit.

Sur un ſol qui réunit les principes de la végétation dans le dégré le plus éminent, qui n'a beſoin que d'être légérement effleuré avec le plus foible inſtrument, pour produire 5 à 6 récoltes par an, quelques heures par ſemaines ſuffiſent à un Negre pour cultiver ſon jardin, & recueillir de quoi nourrir abondamment ſa famille, & porter un ſuperflu conſidérable au marché. Cette vente lui donne non les vêtemens de néceſſité, il les tient de ſon maître, mais les vêtemens de luxe, des bijoux, une nourriture plus recherchée. C'eſt dans ces familles, dont le Chef eſt induſtrieux, qu'on voit une aiſance, un luxe qu'on chercheroit envain chez le peuple, dans les

Provinces

Provinces de France les plus riches. Les plus belles Perſes, les toiles les plus fines, les mouchoirs de l'Inde les plus chers ſont à peine ſuffiſans pour ce Negre qu'on croit ſi miſérable. En voyant les fêtes qu'ils ſe donnent entre eux, & leurs danſes pleines d'expreſſion, on croit être au milieu d'une peuplade riche & libre.

Les ſoins ſont prodigués dans les hopitaux ; & tout Negre qui, ſans avoir de maladie réelle, déſire quelques jours de repos, ſe préſente à l'hopital, ſous un léger prétexte : il y eſt reçu & nourri, ſans qu'on cherche à approfondir avant deux ou trois jours le cours de ſa maladie. Ces hopitaux ſont, dans preſque toutes les habitations, tenus avec une propreté infinie ; la viande fraiche, le bouillon, le pain blanc, le vin, y ſont diſtribués à tous ceux qui en ont beſoin. Les femmes reconnues enceintes ſont traitées avec une très-grande douceur, & on leur permet d'imaginer toutes les petites ruſes pour ſe diſpenſer d'aller au travail. On y a preſque toujours égard, quoiqu'on ſache qu'elles n'ont aucune indiſpoſition réelle. Les nourrices n'y ſont aucun travail ; on les aſſujettit ſeulement à s'y préſenter à certaines heures ; elles viennent avec leurs enfans, & paſſent preſque tout le temps du travail à les allaiter ou à jouer avec eux. Les meres qui ont deux enfans jouiſſent de quelques faveurs : ces faveurs vont en croiſſant à chaque enfant ; & celle qui en a cinq ou ſix, jouit de la liberté, ſans en avoir les embarras ; c'eſt-à-dire, que ſa ſubſiſtance eſt aſſurée, qu'elle eſt diſpenſée de tout travail, que ſes enfans ne ſont point à ſa charge, & qu'elle

n'a point à craindre la pauvreté, les infirmités de la vieilleſſe.

Les enfans vers l'âge de 3 ou 4 ans, ſont remis à des vieilles Négreſſes qui ont ſoin de les tenir propres, de les baigner & de leur préparer une nourriture ſaine & abondante.

A 6 ou 7 ans, on commence à leur donner de petites occupations, comme garder des poules, des moutons. Ils ſe réuniſſent en troupe ; & leurs jeux continuels, leur embonpoint, le développement rapide de leurs forces, atteſtent que l'eſclavage eſt tel qu'il n'arrête point la marche phyſique de leur accroiſſement, & que leur condition eſt préférable à celle des autres hommes de peine & de travail, que la néceſſité & la miſere ont ſoumis aux caprices des riches.

A 12 ou 15 ans, on commence à les incorporer au petit attelier dirigé par des femmes. Ils vont tard au travail, reviennent de bonne heure ; & leur occupation conſiſte à gratter légérement la terre pour ſarcler les herbes.

Enfin à 17, 18 ou 20 ans ſuivant la force du ſujet & le développement de ſes forces, on les place dans le grand attelier ; mais les commandeurs qui le conduiſent ont ſoin, ſur les ordres qu'on leur donne, de les faire accompagner par un Negre robuſte qui les ſuive, les aide à ſe tenir en ligne, juſqu'à ce que leurs forces leur permettent de ſe paſſer de ſecours.

Ce qu'on obſerve pour ce jeune Negre eſt pratiqué pour les femmes, les Negres foibles & tous les au-

très infirmes qui ne peuvent s'aligner avec les chefs de l'attelier qu'on pourroit en appeller les grenadiers. On double, on triple, on quadruple même certaines files, enſorte que quoique tous paroiſſent marcher enſemble, & que la marche du travail ſoit réglée ſur le Negre le plus robuſte, par le moyen des doublemens & triplemens, chaque individu ne travaille qu'en proportion de ſa force. S'il en étoit autrement, un attelier ſeroit détruit en moins d'un an.

OBSERVATIONS

SUR

LA TRAITE DES NOIRS.

TOUTES les Colonies de l'Archipel Américain, soit qu'elles appartiennent aux François, aux Anglois, aux Hollandois, aux Danois, aux Espagnols ou aux Portugais, sont cultivées par des esclaves Noirs. Les vaisseaux de toutes ces Nations vont les chercher aux côtes d'Afrique, où l'esclavage existe de temps immémorial, & est le résultat de leurs guerres & la punition de tous les délits. Les Capitaines de ces vaisseaux achetent ces esclaves, & les transportent dans leurs Colonies respectives. C'est le Commerce que l'on connoît sous le nom de la traite des Noirs.

La philosophie en a souvent fait de séveres censures ; mais il est soutenu par un grand intérêt national : je veux dire par l'interêt de conserver

nos Colonies, ces grandes & magnifiques poſſeſſions ſur leſquelles repoſent eſſentiellement les richeſſes, la force & la puiſſance du Royaume, & qui procurent au peuple François des moyens ſi multipliés & ſi précieux de travail & de ſubſiſtance.

Il y a de fortes raiſons de penſer que les Colonies n'auroient jamais pu être cultivées par des Blancs, par des Européens, parce qu'ils n'auroient pu y ſoutenir les travaux de la terre, & qu'ils auroient promptement ſuccombé à l'action de ce climat brûlant ; de ſorte que le recrutement néceſſaire à leur exploitation eût dévoré la population de la France. Et quand même ce plan de culture eût été ſuſceptible d'exécution dans l'origine de la fondation des Colonies, il eſt certainement devenu impoſſible dans l'état actuel des choſes.

La culture, l'exploitation & l'exiſtence de ces Colonies ne peut pas davantage ſe concilier aujourd'hui avec l'affranchiſſement des eſclaves Noirs.

La liberté ſeroit pour eux le plus funeſte des dons ; ils ne ſont pas en état de la connoître,

de la recevoir, & d'en jouir. On ne pourroit ni les contenir, ni prévenir leurs révoltes, ni obtenir d'eux aucun travail; de sorte que l'affranchissement, soit subit, soit graduel, occasionneroit subitement ou graduellement la destruction des Colonies, ainsi qu'il a été développé plus au long dans le Mémoire sur l'importance des Colonies & sur l'esclavage des Noirs.

Telles sont les bases dont je pars, pour examiner quel seroit l'effet de l'interdiction de la traite en France.

Les Colonies Françoises & sur-tout celle de S. Domingue ont besoin d'être recrutées tous les ans d'un assez grand nombre d'esclaves. Deux causes y concourent : 1°. leur état susceptible d'accroissement, d'améliorations & de nouveaux défrichemens ; 2°. le vuide occasionné par l'excédent des mortalités sur les naissances, dans le plus grand nombre d'habitations. Ces deux causes d'une espece bien différente, peuvent & doivent cesser toutes deux avec le temps. La premiere a un terme naturel dans l'étendue des terreins à défricher, qui diminue d'année en année. La deuxieme cede journellement aux

lumieres de la raiſon, aux vues d'humanité qui ſe répandent de plus en plus, & à l'impulſion de l'exemple qui peu à peu fera adopter & établir dans toutes les habitations le régime & l'ordre qui exiſte dans pluſieurs d'entr'elles, & qui les fait viſiblement proſpérer.

Ainſi c'eſt ſans doute un apperçu conſolant que celui d'une époque où la traite des Noirs, conſidérablement diminuée par la nature même des choſes, tombera d'elle-même, ou ſera devenue ſi peu importante, qu'elle pourra être alors prohibée ſans ſecouſſe, ſans produire des malheurs, & ſans détruire ou faire perdre à la Nation Françoiſe des poſſeſſions auſſi importantes que le ſont les Colonies.

Il en ſeroit tout autrement, ſi l'on prononçoit actuellement en France la défenſe de la traite des Noirs. Cette défenſe circuleroit rapidement, & parviendroit juſqu'aux atteliers des Noirs. Il ne manqueroit pas de gens qui la leur feroient enviſager comme le premier ſignal d'un projet d'affranchiſſement total. Ils ſe livreroient à des révoltes qu'il faudroit repouſſer à main armée, & qui ſait combien de ſang il faudroit verſer

pour reprimer leur impatience de ſecouer le joug, & empêcher une inſurrection générale plus ou moins violente de leur part ?

Mais ſuppoſons qu'il fût poſſible de prendre des précautions aſſez juſtes & aſſez ſûres pour mettre la Colonie à l'abri de ces malheurs, & voyons quelle ſeroit l'influence qu'auroit l'interdiction de la traite ſur toutes les tranſactions du Commerce & des Colonies. Les armateurs juſtement inquiets ſur le ſort de leurs créances, en preſſeroient la rentrée, borneroient à ce but toutes leurs opérations, refuſeroient aux Colons toute avance nouvelle, ſuſpendroient leurs armemens, ou n'enverroient que des navires en leſt, dans l'eſpoir & l'objet de retraire des denrées en payement de leurs anciennes avances. Mais leur eſpoir ſeroit trompé, leurs navires reviendroient à vuide comme ils y ſeroient allés, parce que le plus grand nombre des Colons ne pourroient, ou ne voudroient pas payer leurs dettes. Des banqueroutes multipliées dans les ports de mer entraineroient celles des villes de Manufactures, à raiſon des rapports, des liaiſons intimes qui exiſtent entre

eux ; & un désordre universel dans les Colonies en accélèreroit la ruine.

Environ deux cents navires sont occupés dans nos ports à cette branche de commerce ; & comme ces voyages, y compris le temps nécessaire aux armemens & désarmemens, employent à peu près deux ans, il s'en expédie annuellement cent, dont les deux tiers des cargaisons sont composés de marchandises de Manufactures nationales, pour le montant d'environ vingt millions par an. Il en résulte une premiere base de travail très-précieuse pour toutes les Manufactures : les fabriques de Normandie, celles de Bretagne, de Languedoc, de Picardie, & de beaucoup d'autres Provinces, en reçoivent sur-tout de grands encouragemens, & perdroient, par la suppression de la traite, des moyens de subsistance pour un très-grand nombre de familles. Les ventes de ces cent navires négriers dans les Colonies, s'élevent à environ cinquante ou soixante millions, & fournissent annuellement des chargemens à 200 autres navires ; ce qui alimente & accroît d'autant notre navigation. Ces cinquante millions reçus en France

procurent les bénéfices accumulés des droits pour le fisc, du fret pour les navires, d'entretien & solde des équipages, du magazinage, de la commission, du travail pour des millions d'hommes, & des transports pour la Nation, & sont la base d'un commerce important & très-riche avec les Nations étrangeres. Renoncer à la traite, c'est non-seulement abandonner tous ces avantages, mais encore les céder, les transporter aux Nations étrangeres, & sur-tout à nos rivaux.

Cependant cette interdiction de la traite en France n'attaqueroit nullement l'esclavage. Elle ne diminueroit le nombre des esclaves ni en Afrique ni en Amérique. Il n'y auroit dans cet ordre de choses rien à gagner, ni pour l'humanité en général, ni pour la liberté des Africains en particulier. En effet les vaisseaux François cesseroient d'aller chercher des esclaves aux côtes d'Afrique : mais croit-on que cela pût apporter aucun changement aux mœurs & aux usages des Africains ? Cesseroient-ils d'avoir des guerres entr'eux, de faire esclaves leurs

prisonniers de guerre? Cesseroient-ils de punir tous les délits par l'esclavage (1)?

Les Turcs, les Maures, les Barbaresques ne renonceront pas sans doute non plus au commerce & à l'usage des esclaves ni à les acheter des Africains. Mais sans parler de ces peuples, les Anglois, les Hollandois, les Danois continueroient, ou plutôt augmenteroient leurs armemens pour les côtes d'Afrique, & nous y remplaceroient avec empressement. Nous ne ferions donc autre chose, par l'interdiction de la traite en France, que leur transmettre & leur céder entiérement cette branche de commerce, qui

(1) Qu'on lise les interrogatoires récemment faits à la barre du Parlement d'Angleterre, & entr'autres celui du sieur Miles qui a passé 18 ans à la côte d'Or : on verra ce qu'on doit penser des mœurs de ces peuples, on verra que l'esclavage existant en Afrique de temps immémorial, n'y est nullement l'effet de la traite des Européens, que ceux-ci au contraire y ont sauvé beaucoup d'esclaves d'une mort cruelle, & que leur commerce en Afrique, loin d'y aggraver le sort des esclaves, contribue à l'adoucir.

en y comprenant les armemens, désarmemens, fret des navires, & autres avantages accessoires, employe annuellement un capital d'environ cinquante millions dont les retours de la Colonie, & la circulation qui en résulte dans le Royaume, occupent une foule immense d'agens dans les villes & dans les campagnes. Au défaut du commerce François, les Colons recevroient des Étrangers les Negres dont ils ont besoin pour leurs cultures. Ces Étrangers recevroient cinquante ou soixante millions tournois de denrées coloniales, en payement de leur fourniture de Noirs; & nous augmenterions ainsi, à nos propres dépens, leur industrie, leur commerce, leur agriculture, leur navigation. Et comme, entre tous les peuples, les Anglois sont ceux qui possedent le plus de Forts, de Comptoirs & d'Établissements sur les côtes d'Afrique, que ce sont eux qui ont le plus de moyens de tout genre pour étendre ce commerce, c'est à eux sur-tout, c'est à ces éternels rivaux de la France, que nous accorderions nous-mêmes tant de moyens de richesses, de puissance & de

prospérité. Tel seroit l'effet direct de l'interdiction de la traite en France.

Mais cet effet ne se borneroit pas là. Les Colonies une fois séparées d'intérêt de leur Métropole pour cette importante fourniture de Noirs, agens nécessaires de leur exploitation, cesseroient bientôt toute relation avec elles. Les mêmes Étrangers ne tarderoient pas à se mettre en possession de leur fournir tous les autres objets de leurs consommations, soit comestibles d'Europe, soit meubles, étoffes, toiles de toute espece ; de sorte que la perte des Colonies seroit pour la France la suite infaillible, inévitable & nécessaire de l'interdiction de la traite. L'État seroit obligé d'y renoncer formellement, parce que dans cette position, elles cesseroient de lui être utiles, & deviendroient pour lui une charge accablante, sans aucune compensation.

C'est ici qu'il doit être permis de rappeller l'opinion du grand Administrateur des finances, qui jouit à si juste titre de la confiance de la Nation. Voici comme il s'exprime dans son ouvrage sur l'Administration des finances.

« Nous arrêterons-nous sur ces discours si

» légérement hasardés sur l'inutilité des Colonies ?
» Ce qu'on leur vend, dit-on tranquillement,
» on le vendroit aux Nations étrangeres. Le
» Royaume ne perdroit rien à cette révolution.
» Mais crée-t-on ainsi des acheteurs à son gré ? »

« Ce n'est pas faute d'une grande quantité de
» toiles, de draps ou d'étoffes de soie, qu'on
» n'en vend pas davantage aux autres Nations.
» Ce sont les limites de leurs besoins qui circons-
» crivent leurs demandes, & non l'impuissance
» d'y satisfaire. Ainsi c'est une belle idée politi-
» que, que de convertir une partie des denrées
» ou des ouvrages d'industrie du Royaume,
» dans une sorte de biens étrangers à son sol &
» à son climat, & dont cependant aucun pays
» de l'Europe ne peut aujourd'hui se passer ».

« D'ailleurs les marchandises qui viennent
» des Colonies, ne sont pas seulement le prix des
» productions nationales que la France y envoie,
» soit directement, soit indirectement, par ses
» échanges à la côte d'Afrique : toutes ces ex-
» portations équivalent à peine à la moitié des
» retours d'Amérique ; le surplus est la représen-
» tation & des frais de navigation, & des

» bénéfices du commerce, & des revenus que » les Colons dépenſent dans le Royaume ».

« Que ſeroit-ce ſi, en négligeant des poſſeſ- » ſions ſi précieuſes, ou ſi en les perdant jamais, » la France ſe trouvoit privée de la créance du » commerce, qu'elle acquiert annuellement par » l'exportation des denrées de ſes Colonies ? Que » ſeroit-ce ſi elle avoit encore à acheter des » Étrangers même la partie de ces denrées qui » eſt néceſſaire aujourd'hui à ſa propre conſom- » mation ? Une pareille révolution ſuffiroit pour » faire ſortir de France annuellement beaucoup » plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui, » &c. Ce n'eſt qu'en vendant pour 220 ou 230 » millions de marchandiſes ou manufactures na- » tionales, ou apportées des Colonies, que la » France obtient une balance de Commerce de 70 » millions dans laquelle les Colonies ſeules en » fourniſſent quarante. Ce réſultat eſt immenſe, » & l'on ne doit jamais le perdre de vue, &c.

Avant de pouvoir ſonger à proſcrire la traite des Noirs, il ne faudroit rien moins qu'un accord général, un pacte univerſel & ſolemnel entre toutes les Puiſſances maritimes de l'Europe. Ainſi

le préalable indispensable d'une telle loi seroit l'établissement d'un Congrès entre toutes les Puissances, pour traiter cette grande affaire, dans laquelle ce ne seroit pas une des moindres difficultés, que de trouver des moyens de faire exécuter généralement la convention après l'avoir faite. La France en acquiesçant à cette convention, seroit sans contredit celle de toutes les Puissances de l'Europe à qui elle conviendroit le moins, & qui feroit en cela le plus grand sacrifice; parce que nulle Puissance n'a des Colonies aussi florissantes & aussi importantes, à quoi il faut ajouter que toutes possedent une grande navigation marchande indépendante du commerce de leurs Colonies, ce que la France n'a pas.

Enfin je termine en faisant observer la conduite de l'Angleterre sur cette matiere, dans les deux sessions de 1788 & de 1789. Elle vient d'être discutée avec la plus grande attention & avec beaucoup de chaleur, de la part de ceux qui prétendoient faire prononcer l'interdiction de la traite. Cependant le résultat de ces longues discussions & des informations authentiques qui les ont accompagnées, a été la continuation

de

de la traite, & la fixation du nombre des Noirs que les navires peuvent transporter dans le trajet d'Afrique en Amérique ; ce qui a été réglé à cinq hommes par trois tonneaux de port.

Cet exemple de la part d'une Nation non moins respectable par ses lumieres & son humanité, que renommée par son habileté en administration, doit être pour nous une leçon d'autant plus imposante, que ses Colonies sont dans un état bien différent des nôtres ; qu'elles ont infiniment moins besoin d'esclaves, de sorte que le sacrifice de sa part, seroit bien moins considérable, que de la nôtre ; que d'ailleurs elle en trouveroit un grand dédommagement dans ses possessions de l'Inde ; qu'enfin elle peut même perdre ses Colonies des Antilles, sans cesser d'avoir une grande navigation, tandis que la France au contraire n'a presqu'aucune navigation marchande indépendante du commerce de ses Colonies ; qu'en les perdant elle perdroit conséquemment tout moyen, toute possibilité d'avoir une marine royale & une force navale : & qu'enfin de la perte de ces Colonies dériveroient pour la Nation tous les malheurs

développés dans le précédent Mémoire : la perte d'immenſes capitaux ſouſtraits tout à coup à la circulation, ce qui occaſionneroit la faillite & la ruine non-ſeulement de tous les Négocians du Royaume, mais encore d'un nombre incalculable de citoyens, par les contrecoups des relations générales d'affaires & d'intérêts de familles : la chûte des Manufactures : la dépréciation de toutes les propriétés foncieres : la diminution conſidérable du travail, conſéquemment la miſere, les émigrations du peuple & la dépopulation du Royaume : par une ſuite néceſſaire, l'impoſſibilité d'élever les revenus publics au niveau des dépenſes indiſpenſables : & pour dernier réſultat, la perte du crédit National & la banqueroute forcée.

FIN.

A VERSAILLES,
De l'Imprimerie de Ph.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue S. Honoré. n°. 23.

E763
L651s
V.8